

## **Amendement proposé par le groupe de travail « Immigration, intégration, lutte contre les discriminations » de la section 18e CGO**

1 A. dans la section "Nous devons faire le choix de l'innovation et de la connaissance" :

"La présence sur notre sol de nombreux immigrés est une richesse dont nous tirons mal parti, en raison notamment de l'excessive rigidité et du protectionnisme de notre système d'équivalence des diplômes. Les personnes formées à l'étranger doivent pouvoir utiliser leurs compétences au lieu d'occuper, comme c'est souvent le cas, des emplois très inférieurs à leurs qualifications. Il importe aussi de préserver et de cultiver le capital linguistique des centaines de milliers de personnes qui ont appris dans leur famille une langue autre que le français. Le bilinguisme d'un nombre désormais important de nos concitoyens doit devenir un atout pour nos échanges internationaux, qu'ils soient économiques, scientifiques ou culturels."

### **REGULARISATION DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS**

A mettre en partie 2-A ("Le travail pour s'é émanciper"), après le paragraphe sur l'emploi des jeunes :

"Il faut régulariser les travailleurs sans-papiers qui présentent une promesse d'embauche, quel que soit le secteur de l'emploi proposé. Outre le maintien de personnes dans une condition d'exploitation et de vulnérabilité sociale intolérable, le travail des sans-papiers permet à des employeurs de s'affranchir des règles légales du droit du travail et du salaire minimum, ce qui s'avère un frein pour la hausse salariale et le respect du droit du travail sur l'ensemble des emplois, même légaux. Cette situation met en concurrence sans-papiers et travailleurs déclarés, ce qui attise les tensions sociales et la xénophobie. Par ailleurs, la circulation entre la France et les pays d'origine doit être encouragée par l'octroi de titres stables permettant des allers-retours spontanés en fonction de la situation du marché de l'emploi".

### **SECTEUR DE L'IMMIGRATION - CREATIONS D'EMPLOI**

Ajouter à la partie 3-B (Les services personnalisés), entre le paragraphe sur la petite enfance et celui sur la prise en charge des situations de handicap :

"Il faut également développer le secteur de l'immigration à travers des services d'accompagnement juridique, social, etc., des nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration. Il y a dans ces services un potentiel de créations d'emplois.

Concevoir dans un cadre rigoureux et républicain le nouveau secteur d'activité des métiers de la diversité, de l'intégration et de la coopération internationale, porteur de plus de 200 000 créations nettes d'emplois, soit bien davantage que l'économie verte consistant d'avantage à repositionner des emplois existants plutôt que d'en créer de nouveaux.

### **COOPERATION NORD-SUD**

Ajouter à la partie 2-D

"La mondialisation, le réchauffement climatique, la démographie, les conflits sont autant de facteurs qui vont favoriser les mouvements des populations au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous devons donc établir une coopération forte entre les pays d'immigration et les pays d'émigration."

---

**Pour**    

**Contre**    

**Abstention**    

---